

14ème législature

Question N° : 99458	De M. Frédéric Lefebvre (Les Républicains - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >Pôle emploi	Analyse > offres à l'international. perspectives.
Question publiée au JO le : 04/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur l'offre de service à l'international de Pôle emploi pour aider nos compatriotes en recherche d'emploi à la mobilité à l'international. La promotion de la mobilité internationale auprès des demandeurs d'emploi est une des clés de l'inversion durable de la courbe du chômage dans notre pays. 146 000 demandeurs d'emplois ont ainsi été repérés par Pôle emploi comme candidats à une mobilité européenne ou internationale, avec un niveau de diplôme supérieur à bac + 2 pour 60 % d'entre eux. Il s'agit d'une demande conséquente, que ne peuvent satisfaire les 13 000 offres d'emploi enregistrées sur la même période par le réseau des 160 conseillers spécialisés à l'international dont 100 conseillers labellisés EURES (label européen). Par ailleurs certains de nos compatriotes résidant hors de France expriment régulièrement le besoin de pouvoir dans leur parcours professionnel, soit en raison d'un désir d'évolution de carrière, soit à la suite d'une perte d'emploi à l'étranger, bénéficiant d'un accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi. Il lui rappelle qu'il avait suggéré la création en 2013 de guichet de l'emploi au sein des consulats pour nos compatriotes expatriés perdant leur emploi à l'étranger. Or la suppression de la ligne de crédit « Emploi et formation » du programme 151 du MAEDI (ministère des affaires étrangères et du développement international), va se traduire par l'affaiblissement, voire la disparition, de structures d'aide à l'insertion professionnelle qui assuraient, à l'étranger, une véritable mission de service public non rémunératrice d'accompagnement et de placement. Il souligne que les attentes de nos compatriotes ne peuvent être satisfaites par la rubrique international du site de Pôle Emploi dont les rubriques « Actualité », « Pratiques » ou encore « Réglementations » n'ont pas été mises à jour depuis 2013, tout comme les fiches concernant notamment les États-Unis (2003) et le Canada (2005). La refondation et l'adaptation de l'offre de service à l'international, le redéploiement des moyens de Pôle emploi international, le développement d'un service à distance accessible au plus grand nombre et l'accompagnement vers l'autofinancement des organismes facilitant la mobilité de nos compatriotes à l'étranger bénéficiaires de soutiens financiers au titre du programme 151 du MAEDI sont autant de priorités qui ne peuvent attendre. C'est pourquoi il lui demande, comme il l'avait déjà fait dans sa question n° 84343 du 7 juillet 2015 demeurée sans réponse à ce jour, de préciser les intentions du Gouvernement en la matière.